

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025 À 20H00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 19 septembre 2025 et sous la présidence de madame la maire.

Conseillers présents : Cristelle VEILLARD – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Isabelle PILLON – Bruno PÉCHON – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Véronique GRILLET.

Absents ayant donné pouvoir : Cathy GARCIA EBOLI a donné pouvoir à H. PERDRIELLE
Jean GALÉRA a donné pouvoir à S. IDÉ

Absents n'ayant pas donné pouvoir : É. BUTHION – R. GENESSEY – K. MALDONADO – G. PIOT

Secrétaire pour la séance : Bruno PÉCHON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 13, procurations : 2, votants : 15.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 10 juillet 2025
- Décisions prises par la maire dans le cadre de ses délégations
- Délibérations
 - Convention Territoriale Globale avec la CAF - CTG 2026-2030
 - Modifications de la liste des emplois communaux
 - Subvention exceptionnelle : Association culturelle festival Louise
 - Logements locatifs sociaux : convention de gestion en flux Alpes Isère Habitat
- Divers
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 10 JUILLET 2025

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (15 votants / pour : 15 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

DÉCISION N° 20250902-01

ACCEPTATION D'UN DON À LA COMMUNE (présenté par C. Veillard)

Un don de 300 € effectué au mois d'août a donné lieu à décision d'acceptation par délégation du conseil municipal, qui sert de justificatif auprès de la trésorerie.

DÉCISION N° 20250902-02

ACCEPTATION D'UN DON À LA COMMUNE (présenté par C. Veillard)

Un don de 300 € effectué au mois de septembre a donné lieu à décision d'acceptation par délégation du conseil municipal, qui sert de justificatif auprès de la trésorerie.

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 20250925-01

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ISÈRE (présenté par H. Perdrielle)

Cette convention territoriale globale formalise un partenariat entre les 7 bassins de vie présents sur le territoire de l'Agglo et la CAF. Un diagnostic partagé sur le bassin de la Sévenne a permis de définir des axes de travail et actions à proposer dans la convention. L'axe majeur développé pour notre bassin est la diversification de l'offre de loisirs à destination des enfants et des familles. .
La signature de la convention est soumise au vote.

Adopté à l'unanimité (15 votants / pour : 15 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20250925-02

MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX : CRÉATION DE 3 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX (présenté par J. Lepré)

Suite à la proposition de titularisation formulée par la mairie, trois agents contractuels ont exprimé leur souhait d'être titularisés. Afin de permettre cette évolution statutaire, il est proposé de créer trois postes d'adjoints techniques territoriaux.

Adopté à l'unanimité (15 votants / pour : 15 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20250925-03

MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX : SUPPRESSION-CRÉATION POSTE À TEMPS NON COMPLET (présenté par J. Lepré)

Suite à l'augmentation du nombre d'heures d'un personnel à temps non complet, il convient de fermer le poste actuel et d'ouvrir un nouveau poste au nombre d'heures correspondant.

Adopté à l'unanimité (15 votants / pour : 15 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).



DÉLIBÉRATION N° 20250925-04

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CULTURELLE FESTIVAL LOUISE (présenté par C. Veillard)

L'association Festival Louise est entrée dans la programmation culturelle de la commune cette année en proposant deux spectacles de théâtre à Villette-de-Vienne. La subvention proposée participe au cachet des artistes.

Adopté à l'unanimité (15 votants / pour : 15 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20250925-05

POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT : CONVENTION DE GESTION EN FLUX DES LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LE BAILLEUR ALPES ISERE HABITAT ET 11 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION (présenté par I. Pillon)

La loi ELAN (2018) impose une gestion en flux des réservations de logements sociaux pour remplacer le système rigide "en stock", visant à assouplir et améliorer les attributions.

Désormais, le bailleur social Alpes Isère Habitat répartit les logements aux réservataires (État, communes, agglomération) au fur et à mesure de leur libération, selon un pourcentage annuel.

Ce nouveau système, suivi par un bilan annuel, vise un meilleur accès au logement et une plus grande atteinte des objectifs de la politique du logement.

Adopté à l'unanimité (15 votants / pour : 15 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

QUESTIONS DIVERSES

Chemin de la Carrière (présenté par O. Laurent)

Suite au travail de débroussaillage effectué par les services techniques, les géomètres ont pu revenir afin de terminer relevés et plans. O. Laurent a présenté ces plans aux conseillers pour recueillir leurs avis et permettre de finaliser le travail entrepris avec les géomètres. Sur cette base, une délibération pourra être présentée au prochain conseil municipal.

Demandes de Food-trucks (présenté par S. Idé)

Deux demandes d'installation de food-trucks ont été faites auprès de la commune.

- « Pât'à roulettes » proposant la vente de pâtes fraîches souhaite s'installer sur la place le vendredi soir
- « Régál&vous » proposant des burgers souhaite s'installer sur la place le Jeudi soir

Afin d'éviter la concurrence avec les restaurants villettois ouverts les soirs demandés, il est proposé d'envisager d'autres créneaux : le dimanche, le mardi ou le mercredi soir. Cette organisation permettrait de soutenir l'activité locale tout en répondant aux demandes des food-trucks.

Étang (présenté par C. Veillard)

Une réunion de chantier s'est tenue mardi 23/09 en présence de l'entreprise Guillaud TP, responsable des travaux, d'une représentante de l'association Étang-Isère, de membres du bureau de l'association La pêche à Chaponnay et de représentants des mairies de Villette-de-Vienne et de Chaponnay.

La phase d'assec est terminée et a atteint le résultat attendu. Les travaux d'aménagement commenceront à partir de mi-octobre.

Dates des prochains conseils municipaux (présenté par O. Laurent)

Le planning des prochains conseils municipaux est discuté et validé :

- mercredi 15/10
- mercredi 26/11
- mercredi 07/01
- mercredi 25/02

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

La maire,



Le secrétaire,

